

Rabat, le 17/06/2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE N° N°4/2014

### L'ONSSA organise une rencontre de sensibilisation avec les traiteurs

Le 17 juin 2014 Monsieur le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, Ahmed Bentouhami, a présidé, à Casablanca une journée de sensibilisation au profit des traiteurs, organisée par la Direction Régionale de l'ONSSA du Grand Casablanca sous le thème : « l'encadrement et l'accompagnement des traiteurs pour l'amélioration de la qualité de produits alimentaires et des services en vue de la protection de la santé du consommateur »

Cette rencontre, qui a connu la participation des représentants du département de l'Intérieur et du département de la santé, les professionnels et l'association de protection du consommateur (UNICONSO), avait pour objectif de présenter les grands principes de la loi 28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, d'informer sur les exigences sanitaires dans le secteur des traiteurs et des cuisines centrales et de mettre en relief le rôle de l'ONSSA dans l'accompagnement des opérateurs dans la mise à niveau sanitaire de ce secteur.

A l'issue de cette journée, plusieurs recommandations ont été formulées dont notamment la mise à niveau progressive du secteur des traiteurs à travers l'encadrement par les services de l'ONSSA, la création d'une association professionnelle des traiteurs ainsi que la nécessité de coordination et de concertation entre les différents acteurs (Administration, professionnels et associations de protection du consommateur).

Cette manifestation, qui s'inscrit dans le cadre des actions de communication et de sensibilisation entreprises par l'ONSSA au profit des opérateurs et professionnels, vise à hisser le niveau de sécurité sanitaire des produits alimentaires au niveau national afin de protéger la santé des consommateurs.

L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Contact : M. Abderrahman Hansal (Service de la Communication)

☎ 06-73-99-78-38

[www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)